

Questions orales

[Français]

LES TAUX D'INTÉRÊT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'aurais aimé que le ministre des Finances réponde plus directement à ma question. La seule indication qu'il a donnée, c'était non.

Mais je dois lui rappeler que l'écart entre les taux d'intérêt a doublé depuis le mois d'octobre. Comment peut-il nous dire que ce n'est pas la politique du gouvernement de laisser monter les taux d'intérêt, alors que l'écart entre le taux à court terme aux États-Unis et au Canada a doublé depuis le mois d'octobre dernier?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir répondu assez directement à la question en un seul mot: non. Le gouvernement s'efforce de faire baisser les taux d'intérêt aussi bas que possible dans le cadre de sa politique économique globale. A titre d'ancien banquier, le député devrait savoir qu'il y a sur les marchés des fluctuations qui échappent au contrôle du gouvernement ou de la banque centrale.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vraiment?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, je le dis au très honorable chef de l'opposition. C'est lui qui a fait grimper les taux d'intérêt dans les années 1970 lorsqu'ils ont atteint des niveaux sans précédent qui ont acculé tant d'agriculteurs et de petites entreprises à la faillite. Il devrait le savoir. Les taux d'intérêt sont en effet passés de 5 p. 100 . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE FINANCEMENT DES CENTRES DE TRAITEMENT CONTRE LE CANCER

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On a beaucoup déploré la semaine dernière les graves lacunes qui existent presque partout au Canada dans les services de soins aux cancéreux. Étant donné que les compressions de 2 milliards de dollars que le gouvernement compte imposer aux provinces d'ici à 1990 au titre du financement des programmes établis ne feront qu'exacerber la situation déjà critique des centres de traitement contre le cancer, le ministre va-t-il exhorter ses collègues de cabinet à revenir sur leur décision de réduire ces crédits qui sont absolument nécessaires si l'on veut protéger la santé des Canadiens?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je signale tout d'abord au

député qu'il a tort de parler de «compressions». En fait, le gouvernement fédéral va consacrer la même proportion de crédits aux soins de santé. Quand il s'est entretenu avec ses homologues avant Noël, le ministre des Finances leur a affirmé que les paiements au titre des programmes établis augmenteraient selon ce principe.

La question que le député voudrait sans doute poser est la suivante: Les provinces, le gouvernement fédéral et divers organismes, dont la Société canadienne du cancer, ne devraient-ils pas collaborer afin de trouver de nouveaux moyens, installations, travaux de recherche, pour relever le défi? Voilà bien le véritable problème.

LA RECHERCHE MÉDICALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait, bien entendu, que les 2 milliards que je mentionnais représentent la somme que l'on enlève aux provinces par rapport au régime antérieur, que la proposition du gouvernement vise à modifier.

Lorsque le parti conservateur était dans l'opposition, il s'était engagé à porter les dépenses de recherche et de développement à 2.5 p. 100 du PNB . . .

M. le Président: Puis-je me permettre de demander au député s'il a une question supplémentaire à poser?

M. Orlikow: Quand le gouvernement atteindra-t-il cet objectif? En particulier, quand l'atteindra-t-il en ce qui concerne la recherche sur les sciences de la vie?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dirais que, en effet, le gouvernement est résolu à augmenter le pourcentage du PNB consacré à la R & D.

● (1200)

Je ferais remarquer au député que l'une des premières mesures du gouvernement a été d'augmenter la somme que le Conseil des recherches médicales devait recevoir en vertu du précédent budget des dépenses. Nous l'avons augmentée de 30 millions immédiatement.

De plus, le député doit savoir que, selon nous, la recherche devrait dépendre non pas seulement du gouvernement, mais aussi de l'industrie et du secteur privés. Nous sommes d'ailleurs très heureux de constater que cela se produit et que l'on s'intéresse sincèrement à la coordination des efforts publics et privés.

M. le Président: Comme il est midi, en vertu d'un ordre adopté plus tôt dans la journée, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 12 h 02.)